



Rapport annuel

2022-
2023

Autorité nationale de régulation du secteur énergétique





ANARSE
HAITI



Investir
aujourd'hui
dans l'énergie,
c'est bâtir un
avenir éclairé
pour tous

2000

*familles bénéficiant
d'un accès amélioré à
l'électricité*

15%

*d'énergie propre dans
le mix énergétique*

Le mot du **Directeur**

Chers collègues et partenaires,

Je vous adresse ce mot pour souligner les progrès significatifs réalisés durant l'exercice 2022-2023, marqué par des avancées majeures dans notre mission d'électrification d'Haïti. L'accent a été mis sur la **régulation des mini-réseaux électriques**, crucial pour répondre aux besoins énergétiques des zones non-desservies.

ANARSE - BUREAUX
4, Rue Marcadieu, Bourdon, PAP
www.anarse.gouv.ht | 36549009

Notre engagement s'est articulé autour de la conception d'une réglementation précise pour ces mini-réseaux, visant une **gestion transparente et efficace** par le biais de partenariats publics-privés. En parallèle, les efforts continus de dialogue et de transparence ont été témoins de négociations importantes, comme celle avec la NRECA pour l'ajustement tarifaire, garantissant la continuité du service à Caraco, malgré les défis rencontrés.

La construction des **centrales solaires à Vallières, Capotille et Mont-Organisé** a été un jalon crucial pour fournir une énergie propre à près de 2000 ménages, impulsant ainsi un développement socio-économique significatif dans ces communautés. De plus, nos avancées dans les projets d'électrification, notamment via le programme PHARES, reflètent notre engagement à élargir l'accès à l'énergie solaire dans les zones rurales.

La signature du contrat avec Siemens /Winco/ Living Energy/ Win&R pour la construction de centrales solaires PV avec stockage marque une étape essentielle dans notre quête pour l'adoption de nouvelles technologies d'énergie renouvelable. De même, notre implication

dans l'élaboration d'un plan décennal de développement du secteur de l'énergie illustre notre vision à long terme pour **l'électrification durable du pays**. Notre collaboration avec des partenaires internationaux tels que la NREL et la USAID a également été fondamentale pour renforcer notre expertise et garantir la qualité de nos initiatives. La consultation publique organisée pour recueillir les réactions des experts et des acteurs du secteur de l'énergie témoigne de notre engagement envers une **approche inclusive et participative**.

Enfin, je tiens à saluer l'engagement constant de nos équipes qui se forment régulièrement, renforçant ainsi nos compétences pour relever les défis du secteur énergétique.

Je suis fier des réalisations de notre équipe et confiant dans notre capacité à poursuivre la transformation du paysage énergétique d'Haïti, de manière positive.

Cordialement,

Evenson Calixte



Evenson Calixte, Ing., PhD
Directeur Général

1. Le mot du Directeur

p. 1

2. Table des matières

p. 3

**3. La réglementation
des mini-réseaux**

p. 5

**4. NRECA et
ajustement de tarifs**

p. 7

**5. Modèle de droit
d'exploitation pour les
mini-réseaux**

p. 9

**6. Droit d'exploitation
pour le réseau de
Caracol**

p. 11

**7. Fin des travaux des
trois centrales solaires
de Vallières, Capotille
et Mont-Organisé**

p. 15

**8. Avancée des projets
d'électrification**

p. 17

**9. Plan de gestion
environnemental et
social (PGES) de la
centrale électrique de
Dondon**

p. 20

**10. Plan décennal de
développement du
secteur de l'énergie**

p. 21

**11. Le Programme
haïtien d'accès des
communautés rurales
à l'énergie solaire
(PHARES)**

p. 22

**12. Consommation de
produits pétroliers au
cours de l'exercice
2022-2023**

p. 24

**13. Formation
continue du
personnel de
l'ANARSE**

p. 26

investir dans l'énergie

Table des matières



Régulation

Réglementation. Ajustements de tarifs. Modèle de droit d'exploitation. Réseau de Caracol.



Pour **une régulation efficace et transparente** du secteur de l'énergie en Haïti.

L'ANARSE
travaille à
doter l'État
haïtien d'un
modèle de
contrat-type

L'équipe juridique de l'ANARSE, en collaboration avec son équipe technique, a rédigé le document qui fixe les règles d'exploitation des mini-réseaux électriques, c'est-à-dire l'ensemble des dispositions précisant le mode de fonctionnement de l'ouvrage et des services approuvé par l'autorité de régulation du secteur énergétique.

www.anarse.gouv.ht



autorité nationale
de régulation du
secteur de l'énergie

régulation du secteur

La réglementation des **mini-réseaux**

L'État haïtien a conçu une stratégie d'électrification en trois (3) composantes pour répondre à moyen terme aux besoins de la population haïtienne : le renforcement du réseau métropolitain de production et de commercialisation de l'énergie, la modernisation des réseaux régionaux en priorisant le mix énergétique et le comptage intelligent, les solutions hors-réseau dont les mini-réseaux. Ces derniers désignent tout système d'approvisionnement en électricité ne dépassant pas 2,5 MW, disposant de son propre réseau de production, de transport et de distribution, fournissant de l'énergie électrique aux consommateurs et non connectés au réseau primaire.

L'Autorité nationale de régulation du secteur de l'énergie (ANARSE), dans le cadre de sa mission de régulation du secteur, travaille à doter l'État haïtien d'une réglementation pour les mini-réseaux et d'un modèle de contrat-type. Ceci, afin de garantir la gestion efficace et transparente de ces structures dont la construction et l'exploitation seront assurées par des opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat public-privé.

L'équipe juridique de l'ANARSE, en collaboration avec son équipe technique, a rédigé le document qui fixe les règles d'exploitation des mini-réseaux électriques, c'est-à-dire l'ensemble des

dispositions précisant le mode de fonctionnement de l'ouvrage et des services approuvé par l'autorité de régulation du secteur énergétique. Ces dispositions sont assorties d'un cahier des charges qui définit les conditions et les modalités de la conception, du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages, terrains, bâtiments, matériels et services nécessaires à leur utilisation optimale et plus généralement au bon fonctionnement du mini-réseau.

La définition d'un cadre juridique pour l'exploitation des mini-réseaux est d'une importance capitale. Il permet de baliser la voie à suivre pour les investissements dans le projet d'électrification des zones rurales. Le parcours administratif, la documentation requise et la réglementation en vigueur, une fois connus de tous, devraient faciliter les processus administratifs et les démarches légales dans ce secteur d'investissement. Ainsi, très peu de places est laissé au chantage et à la corruption.

Pour réaliser ce chantier, l'ANARSE bénéficie de l'expertise de la NREL, le laboratoire des énergies renouvelables basé aux USA avec le support de la USAID. Une consultation publique sera organisée au cours de l'année 2024 autour de ces documents pour recueillir les réactions des agents et spécialistes du secteur de l'énergie.



L'ANARSE
s'engage à
assurer une
**régulation
efficace et
transparente** du
secteur

Ajustement de tarifs

L'année 2023 a offert à l'ANARSE l'occasion de tester l'importance du dialogue et de la transparence dans la gestion des conflits susceptibles de survenir entre les opérateurs de mini-réseaux et leurs abonnés.

Au mois de décembre 2022, suite à une demande d'augmentation tarifaire introduite par la NRECA auprès de l'Autorité de Régulation, des discussions ont été entamées entre l'Opérateur, le Régulateur et le MTPTC. Fixer le prix le plus juste pour assurer la continuité du service qu'offre NRECA au niveau du PIC et des 5 communes du Nord-Est, sans pénaliser la clientèle, a été la principale préoccupation des autorités gouvernementales. En Mars 2023, les parties prenantes se sont entendues sur le principe suivant : une augmentation de 60% au niveau des clients Non-PIC et le gouvernement s'engage à combler les déficits budgétaires de l'opérateur en lui fournissant du carburant sur une période de 24 mois. L'ajustement des tarifs était devenu nécessaire tenant compte de multiples changements survenus dans le plan de financement de la centrale de Caracol, entre autres, l'augmentation des coûts de production de l'énergie et la fin de la subvention par la USAID de l'électricité produite à Caracol.

En dépit du plan de communication mis en place par la NRECA, la population desservie par l'opérateur n'a pas voulu admettre le principe de l'augmentation des prix et a réclamé que l'État assume à 100% le coût supplémentaire. La NRECA a fait appel à l'autorité de régulation pour arbitrer le conflit l'opposant à sa clientèle représentée par le syndicat des consommateurs, le SYNCET.

Ce dernier a établi un cahier de revendications pour informer les discussions conduites par l'ANARSE. Son argumentaire a porté en particulier sur une analyse des bordereaux émis par la NRECA pour ses services et s'est référé, entre autres, aux dispositions légales relatives aux modalités d'augmentation des tarifs et les décrets relatifs à la taxation des entreprises.

Plusieurs rencontres entre les deux parties ont permis à l'ANARSE d'adresser les griefs des consommateurs, en ce qui a trait en particulier aux retards de plusieurs mois des demandes de connexion sur le réseau ou encore l'éclairage public non effectif alors que des frais sont prélevés sur les bordereaux pour ce service. De son côté, la NRECA a justifié la facturation de ses services en présentant les coûts d'exploitation de la centrale. Par souci de transparence, l'opérateur a rappelé que l'augmentation du service ne reflète pas le coût réel de la consommation puisque l'État haïtien subventionne la centrale en lui fournissant du carburant.

Une entente est intervenue entre les deux parties, et l'ANARSE a rappelé le projet de construction d'une centrale solaire à Caracol en appoint à la thermique. Le recours au solaire aura un impact positif sur le coût de production de l'électricité et devrait également favoriser la stabilité des tarifs de la consommation.

L'ANARSE élabore un modèle de licence et de droit d'exploitation prévu dans le **décret du 3 février 2016**



régulation du secteur

Modèle de droit d'exploitation

L'un des volets de la stratégie de l'État haïtien pour résoudre le problème d'accès à l'électricité consiste, dans les zones éloignées des réseaux électriques régionaux et ayant des besoins énergétiques relativement limités, à développer des mini-réseaux électriques qui produisent, transportent, distribuent et commercialement l'énergie.

2016



L'un des volets de la stratégie de l'État haïtien pour résoudre le problème d'accès à l'électricité consiste, dans les zones éloignées des réseaux électriques régionaux et ayant des besoins énergétiques relativement limités, à développer des mini-réseaux électriques qui produisent, transportent, distribuent et commercialement l'énergie. Cette stratégie induit la création de normes pour leur régulation ainsi que leur gestion efficace et transparente, vu que la construction et la gestion de ces structures peuvent être concédées à des opérateurs privés.

C'est le décret du 3 février 2016 qui prévoit l'encadrement juridique des mini-réseaux électriques. Il prévoit plusieurs instruments dont la licence, le droit d'exploitation et reprend la concession de service public tel que prévu par la loi de 2009 sur la passation des marchés publics et son arrêté d'application.

La licence et le droit d'exploitation sont deux nouvelles autorisations dans le secteur de l'énergie. La licence est demandée par un opérateur pour une activité spécifique, tandis que le droit d'exploitation couvre plusieurs activités liées aux mini-réseaux électriques. Ce dernier est obtenu par une convention exclusive entre l'opérateur et l'autorité de régulation, permettant l'exploitation dans des limites territoriales définies. Un cahier de charges détaille le plan financier et technique du projet.

L'État haïtien met l'accent sur le développement de ces projets depuis 2017, avec des conditions spécifiques fixées dans le document élaboré par l'ANARSE, couvrant l'obtention du droit d'exploitation, les responsabilités, les aspects financiers et fiscaux, les tarifs, la durée du contrat, et les conditions de résiliation et de dévolution. La convention est accompagnée d'un cahier de charges détaillant les paramètres techniques du mini-réseau électrique.



Article 8.- Les licences ou les droits d'exploitation sont accordés par l'autorité de régulation sur la base de critères ci-après :

- 1) La capacité de l'entreprise requérante à respecter l'intégralité de ses obligations définies dans un cahier des charges ;
- 2) La capacité à mener à bien les activités pour lesquelles la licence ou le droit d'exploitation est demandé, l'expérience de l'entreprise dans ce domaine, l'honorabilité des actionnaires et dirigeants de l'entreprise ;
- 3) La capacité de l'entreprise ou de ses actionnaires à financer le projet d'investissement soumis ;
- 4) La capacité à veiller aux règles en matière de sécurité du personnel et du public, de protection de l'environnement et de réglementation de l'urbanisme ;
- 5) La capacité à assumer la responsabilité civile découlant de l'activité pour laquelle la licence ou le droit d'exploitation est demandé ;
- 6) Les moyens dont dispose l'entreprise pour le développement de capacités de production d'énergie électrique fondée sur les sources d'énergie conformes à la politique sectorielle en vigueur ;
- 7) Les moyens et l'expérience de l'entreprise pour le développement de capacités de distribution correspondant à la politique sectorielle en vigueur ;
- 8) La sécurité des systèmes électriques, des installations et des équipements associés proposée par l'entreprise ;
- 9) La proposition de l'entreprise pour garantir la protection appropriée de l'environnement et l'utilisation appropriée des terres.

Élaboration du droit d'exploitation pour le réseau de Caracol

Des appels d'offres adressés à des firmes spécialisées dans la construction et l'exploitation de mini-réseaux électriques sont en cours.

Le contrat

Le contrat avec la firme qui remportera l'appel d'offres inclura également la gestion de la centrale thermique en activité depuis 2021. La durée du contrat est de cinq ans. Le cahier des charges pour le droit d'exploitation de cette centrale a été réalisé par les équipes juridique et technique de l'ANARSE.

L'ANARSE promeut les PPP pour un **accès élargi** et durable à l'énergie

00 % 00 %

Détails chiffrés

régulation du secteur

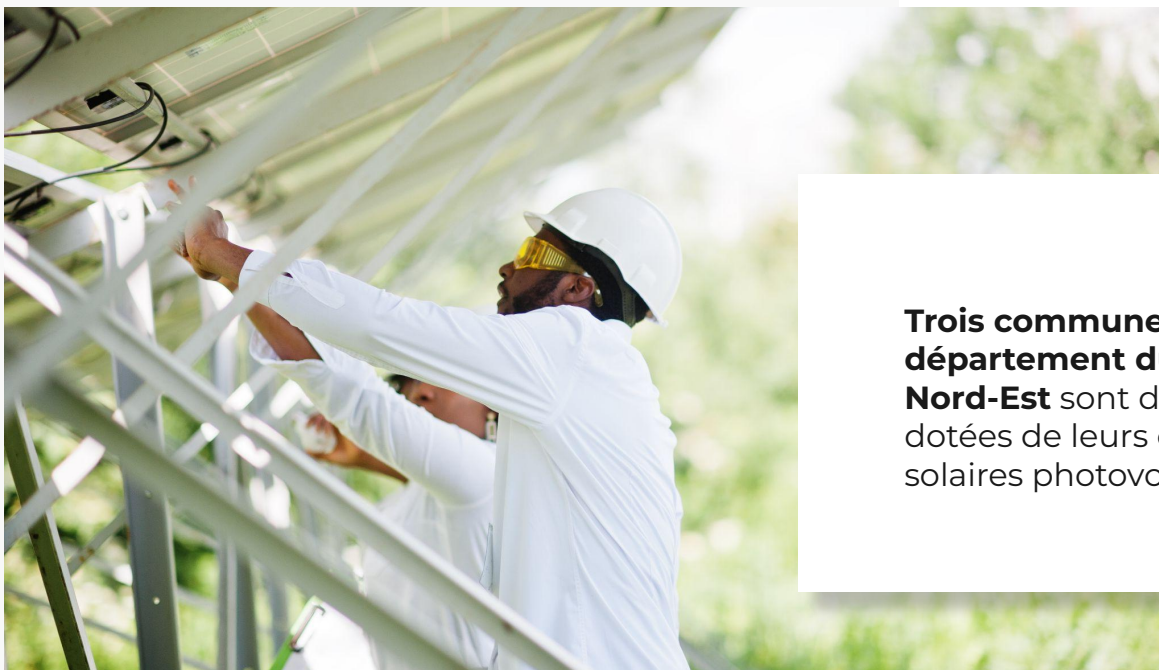


Électrification

Travaux. Avancement des
projets. PGES. Plan
décennal.PHARES.



Des avancées majeures
dans notre mission
d'électrification d'Haïti



Trois communes du département du Nord-Est sont désormais dotées de leurs centrales solaires photovoltaïques.

Ces infrastructures mettent à la disposition de près de 2000 ménages une énergie propre à un coût abordable dans ces communautés.

Vallieres



Capotille



Mont-Organisé

électrification

**Fin de
Travaux**

20 kilomètres
de lignes

700 kWc de
production
solaire

1660 kWh de
stockage

électrification



Ne nécessitant pas l'apport d'énergie fossile, ces centrales solaires garantissent la disponibilité de l'énergie toute l'année. Cette réalité nouvelle ouvre la voie à une redynamisation de l'activité économique ainsi qu'un allègement des tâches domestiques généralement assumées par les femmes et les filles dans ces communautés.

Financées par le gouvernement japonais dans le cadre du projet ERAF géré par le PNUD, les centrales solaires de Vallières, Capotille et Mont-Organisé totalisent 20 kilomètres de lignes (moyenne et basse tension), 700 kWc de production solaire, 1660 kWh de stockage, ainsi que 850 kW de génératrices, pour pallier aux éventuelles intermittences solaires et compenser toute différence due à la demande.

L'équipe technique de l'ANARSE a réalisé les scénarios chiffrés de gestion des trois centrales pour évaluer le coût d'opération global de leur mise en fonction ainsi que les tarifs applicables dans ces communautés pour s'assurer d'un accès équitable à l'énergie et de la pérennité de ces structures.

Avancée des projets

Projets et composantes	État d'avancement	Prochaines étapes
Projet Énergies Renouvelables pour Tous (SREP) Sources de financement : SREP, ESMAP, IDA. Composante 2 du projet : Concession de mini-réseaux Lieu d'exécution : National, spécifiquement dans les zones rurales et péri-urbaines non-desservies par l'EDH.	Appel d'offres lancé en janvier 2019 (RFP1) Firme HER : Étape de négociation terminée sur les termes définitifs de contrat avec la firme HER pour la concession des mini-réseaux de la Gonâve (Anse à Galets et Pointe à Raquette) qui auront 8638 connexions. Mini-réseau Anse à Galets : 2300 kW Mini-réseau Pointe à Raquette : 270 kW. Au cours l'année 2023, la firme a voulu changer le projet en faisant un seul site et une ligne de transport de 13 Km attestant que la logistique sera compliquée pour construire une centrale à Point-à-raquette	La nouvelle proposition de la firme nécessite des fonds supplémentaires. Une analyse de la faisabilité du projet et de la possibilité de mobiliser de nouveaux fonds est en cours.
Projet Énergies Renouvelables pour Tous (SREP) Sources de financement : SREP, ESMAP, IDA Composante 2 du projet (PHARES) : Concession de mini-réseaux Lieu d'exécution : National, spécifiquement dans les zones rurales et péri-urbaines non-desservies par l'EDH	PHARES 1 : Première fenêtre (Septembre 2020) Firme EARTHSPARK : Étape de négociation terminée entre l'ANARSE, la Cellule Énergie et la firme Earthpark sur les termes définitifs de contrat pour la concession de 6 mini-réseaux suivants : La Cahouane (Tiburou), Marfranc, Dame Marie, Anse d'Hainault, Beaumont et Chambellan. Nombre de connexions prévues : 5555 Firme SKDK : Le projet a reçu la non-objection de la CNMP mais la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif a fait objection du projet et émis des recommandations PHARES 2 : Seconde fenêtre (Novembre 2020) Porteur du projet : ISTEAH Révision de la proposition par la firme après réception des commentaires des bailleurs sur le rapport d'évaluation pour le mini-réseau d'une section communale dans la commune de Milot. Une Visite a été effectuée durant l'année 2023 sur le site ainsi qu'une rencontre avec les personnes de la localité pour la consultation publique pour les besoins du PGES. Le document du PGES est en cours de rédaction.	

Projets et composantes	État d'avancement	Prochaines étapes
Projet ERAF Sources de financement : Gouvernement du Japon avec contribution du gouvernement haïtien Construction de 3 mini-réseaux solaires photovoltaïques avec stockage Lieu d'exécution : Nord-Est (Capotille, Mont-Organisé, Vallières)	Réceptions provisoires partielles des réseaux de distribution effectuées au cours de la période allant du 18 au 23 décembre 2020. Marché pour la construction de la centrale hybride solaire PV/génératrice diesel de la commune de Mont Organisé attribué à la firme Enviroearth. Démarrage des travaux de construction depuis le mois de janvier 2021. Marché pour la construction des centrales hybrides solaire PV/génératrice diesel des communes de Capotille et de Vallières attribué au consortium Green Energy et Geninov. Réalisation d'une enquête de terrain en vue d'évaluer le nombre potentiel de clients de chaque mini réseau des centrales de Capotille et Vallières. Lancement du processus d'appel d'offres pour le recrutement d'un opérateur pour assurer la gestion et l'exploitation des trois mini réseaux à travers le programme PHARES. Réception et évaluation des dossiers de candidatures Rédaction du rapport d'évaluation Les travaux sur les 3 sites sont terminés, 2 des sites sont opérationnels mais le site de Mont-organisé a des problèmes techniques pour l'instant.	Finalisation des travaux de construction et mise en service de la centrale hybride de Mont Organisé. Etat d'avancement des travaux : autour de 96 % La fin des travaux est prévue pour le mois de septembre 2022. Poursuite des travaux de construction des centrales hybrides de Capotille et Vallières Lancement d'un processus accéléré pour recruter un opérateur pour assurer la gestion et l'exploitation provisoire des mini réseaux, plus particulièrement celui de Mont Organisé. Reprise du processus d'appel d'offres pour le recrutement d'un opérateur pour assurer la gestion et l'exploitation des trois mini réseaux à travers le programme PHARES. L'ANARSE et la Cellule de l'Energie cherchent une méthode pour faire opérer les deux centrales en attendant un nouveau processus d'appel d'offres pour des opérateurs.
Projet AMACEH Sources de financement : BID, USAID Composante : Construction de la centrale solaire photovoltaïque du PIC (Caracol)	Adaptation du DAO pour la relance du processus d'appel d'offres. Lancement d'un processus d'appel d'offres restreint avec une liste de six firmes ou groupement de firmes qui avaient participé au premier processus d'appel d'offres.	Signature du contrat entre le MEF et le groupement Siemens/Wineco/Living Energy/Win&R pour la conception et la construction de deux centrales solaires PV (4 MWc et 8 MWc) avec un système de stockage par batterie pour assurer la régulation de la fréquence (5 MWc/2.5 MWh).

Projets et composantes	État d'avancement	Prochaines étapes
	L'UTE a reçu deux offres de la part de deux groupements à la date de réception des offres. Un comité d'évaluation composé des cadres de l'UTE et la Cellule Énergie a réalisé l'analyse des offres reçues. Le Comité a rédigé, puis révisé le rapport final en prenant en compte les commentaires de la BID. La BID a accordé sa non Objection à la version amendée du rapport d'évaluation le 21 Novembre 2021. Selon les recommandations de ce rapport, le marché pour la conception et la construction des centrales solaires PV avec batterie de stockage est attribué au groupement dénommé : Siemens/Wineco/Living Energy/Win&R.	Le contrat est signé par le groupement. On attend maintenant la signature du Ministre de l'Économie et des Finances.
Projet de construction de la centrale solaire du mini-réseau de Dondon Source de financement : Caribbean Renewable Energy Fund (CREF) des Emirats Arabes Unis	Rapport de faisabilité finalisé Recrutement de la firme de construction de la centrale solaire ENZEN par Masdar des Émirats Arabes Unis qui est l'agence d'exécution Réunion de démarrage a eu lieu entre la Cellule Energie, l'ANARSE, Masdar et la firme de construction ENZEN. Le "Project Executive Plan" a été livré par l'agence d'exécution ainsi que les parties 1 et 2 des travaux d'Ingénierie. La révision d'ingénierie est en attente de non-objection. L'ANARSE et la Cellule de l'Énergie travaillent sur le Plan de Gestion environnemental et social (PGES) du projet. Le lancement des Travaux de construction sur le site prévu pour le 2ème trimestre de 2023 se concrétise actuellement. Une visite du site a été effectuée au cours de l'année 2023 ainsi qu'une rencontre avec les autorités de la commune. Le document du PGES a été élaboré. Les travaux ont déjà commencé sur le site.	Le projet inclura la construction d'une centrale solaire et un système de stockage avec les capacités suivantes : 785 kWp PV. 1151 kWh de stockage utilisable avec une capacité de puissance maximale de 600 kVA. Transformateur de 500 kVa



électrification

Plan de gestion environnemental et social (PGES) de la centrale électrique de Dondon



Pour répondre aux exigences de la loi haïtienne sur la gestion environnementale des projets, l'ANARSE et la Cellule Energie en collaboration avec la Mairie de Dondon ont réalisé, du 26 au 29 mai 2023, la première séance de consultation publique dans le cadre du projet de construction de la centrale solaire photovoltaïque avec stockage de Dondon.

La mission a débuté par la visite du site retenu pour l'implantation de la centrale solaire avec les représentants de l'ANARSE, du MTPTC, du Casec de la 3ème section communale - lieu d'implantation du site - et un ancien maire de la ville de Dondon. L'avancée des travaux de sécurisation de l'espace par l'installation d'une clôture a été constatée. Les représentants locaux ont formulé le vœu d'accompagner le gouvernement dans la tâche de supervision des travaux de la firme chargée du chantier de la centrale.

La consultation publique organisée dans les locaux de la Mairie de Dondon a eu lieu le lendemain de la visite, en présence de la mairesse de Dondon, des autorités locales, des notables de la commune, des entrepreneurs, des religieux, des enseignants et de quelques membres de la population. En tout, 55 personnes ont pris part à cette consultation qui a duré plus de deux heures. Après un rappel des grandes lignes du projet par le représentant de l'ANARSE, la parole est revenue à l'assistance qui a exprimé, dans une ambiance sereine, ses points de vue et ses préoccupations sur le projet ainsi que sur les risques et effets qui y sont associés.

Très intéressés par le projet, des notables et leaders de la communauté se disent prêts à contribuer à l'avancée du projet dont ils souhaitent la concrétisation le plus vite possible. La population s'est engagée à suivre les différentes étapes du projet et plaide pour une communication soutenue des responsables tout au long du processus entamé.

Plan décennal de développement

Nouveau chantier de l'année 2023-2024.



Le gouvernement haïtien a confié à l'ANARSE la responsabilité de travailler conjointement avec les autres structures du MTPTC ainsi que les partenaires de l'État haïtien pour proposer un plan de développement décennal du secteur de l'énergie. Le cahier des charges de ce chantier pour lequel un appel d'offres est en cours comprend les points suivants :

- La promotion et le développement de technologies d'énergie renouvelable, y compris la valorisation énergétique de déchets solides par le biais de mécanismes politiques et réglementaires;

électrification

- Le développement et le déploiement de nouvelles technologies de stockage;
- Le plan de mise en œuvre des infrastructures de transport, y compris l'évaluation des infrastructures actuelles, les besoins futurs et l'élaboration de scénarios répondant aux stratégies de développement à prioriser;
- L'interconnexion des réseaux nationaux et régionaux, incluant l'amélioration de la compréhension des exigences de transmission éolienne offshore;
- La prise en compte des micro-réseaux isolés;
- Le développement de stratégies pour relever les défis commerciaux;
- La prise en compte du développement de la mobilité électrique;
- L'élaboration des évaluations des coûts des différents scénarios.



promouvoir le
développement du
secteur énergétique et de
**rendre l'électricité
disponible de façon
fiable**

Le programme PHARES

En 2019, le gouvernement haïtien a lancé le Programme haïtien d'accès des communautés rurales à l'énergie solaire (PHARES). Ce programme d'électrification de zones rurales, à travers la construction de mini-réseaux fonctionnant à l'énergie propre, ambitionne non seulement de donner l'accès à l'énergie à la population des communautés ciblées, mais aussi de contribuer au développement des secteurs commercial et agricole. Financé par la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque Mondiale, ce projet est une initiative du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC) via la Cellule Energie, l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie (ANARSE) et l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE-MEF).

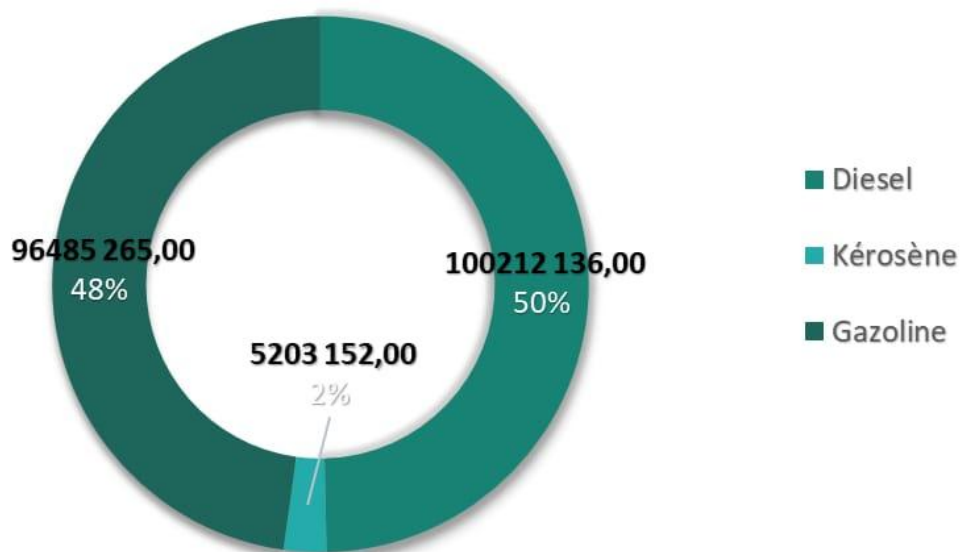
électrification



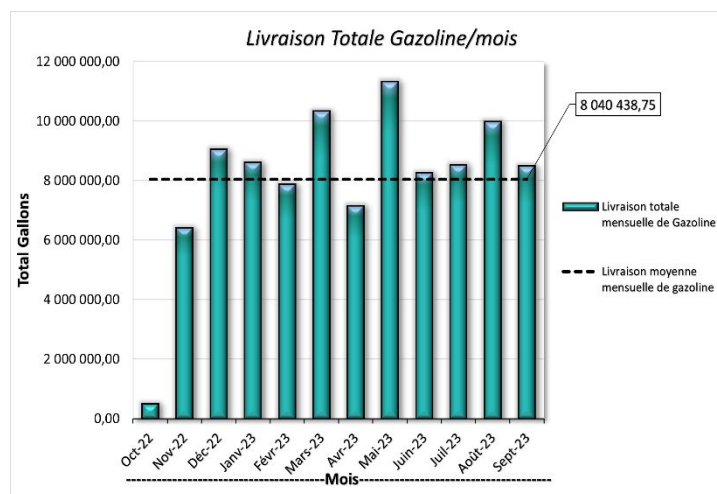
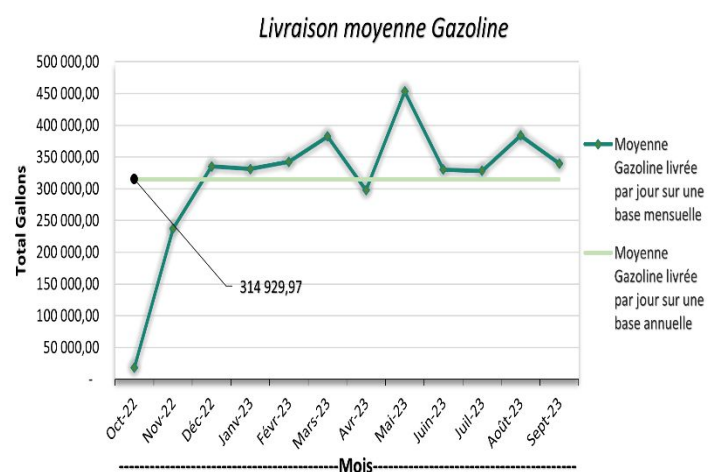
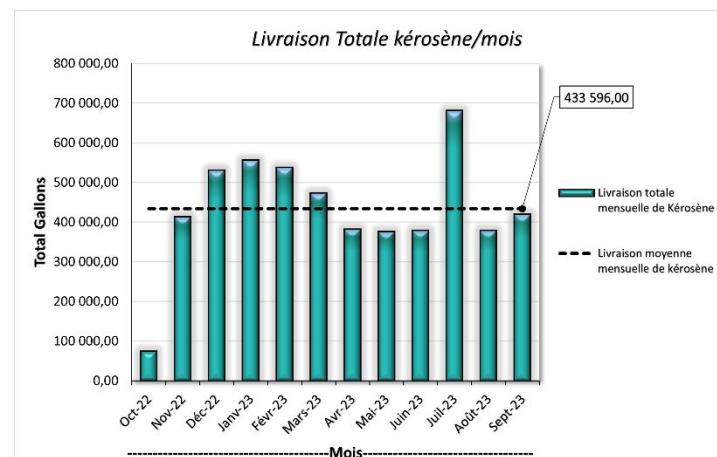
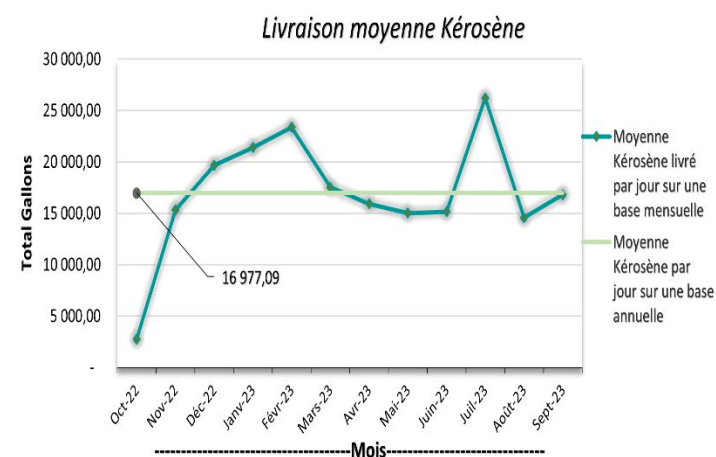
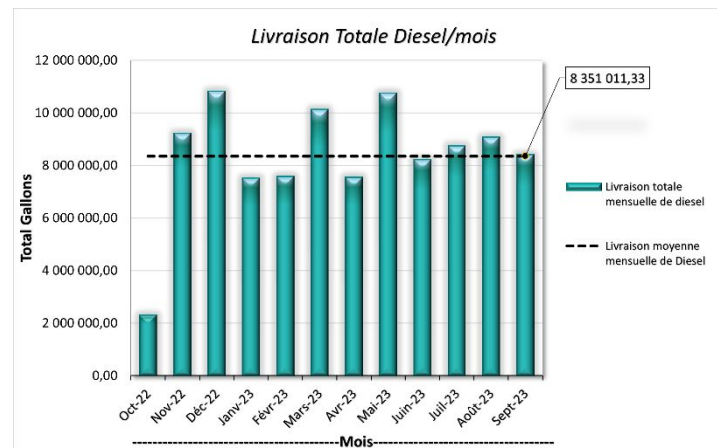
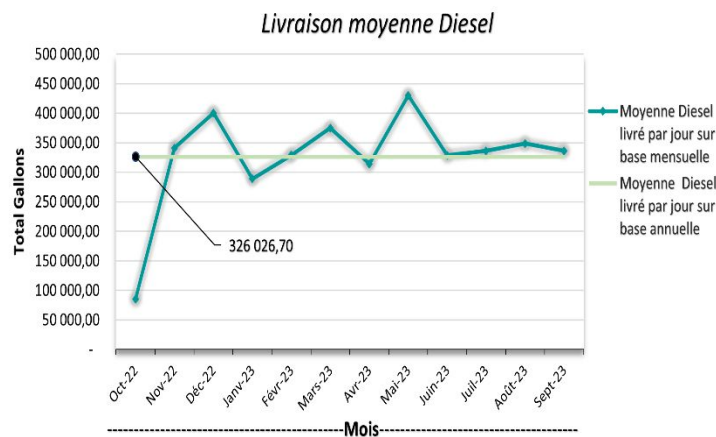
Produits pétroliers

Produits pétroliers consommés
au cours de l'exercice
2022-2023.

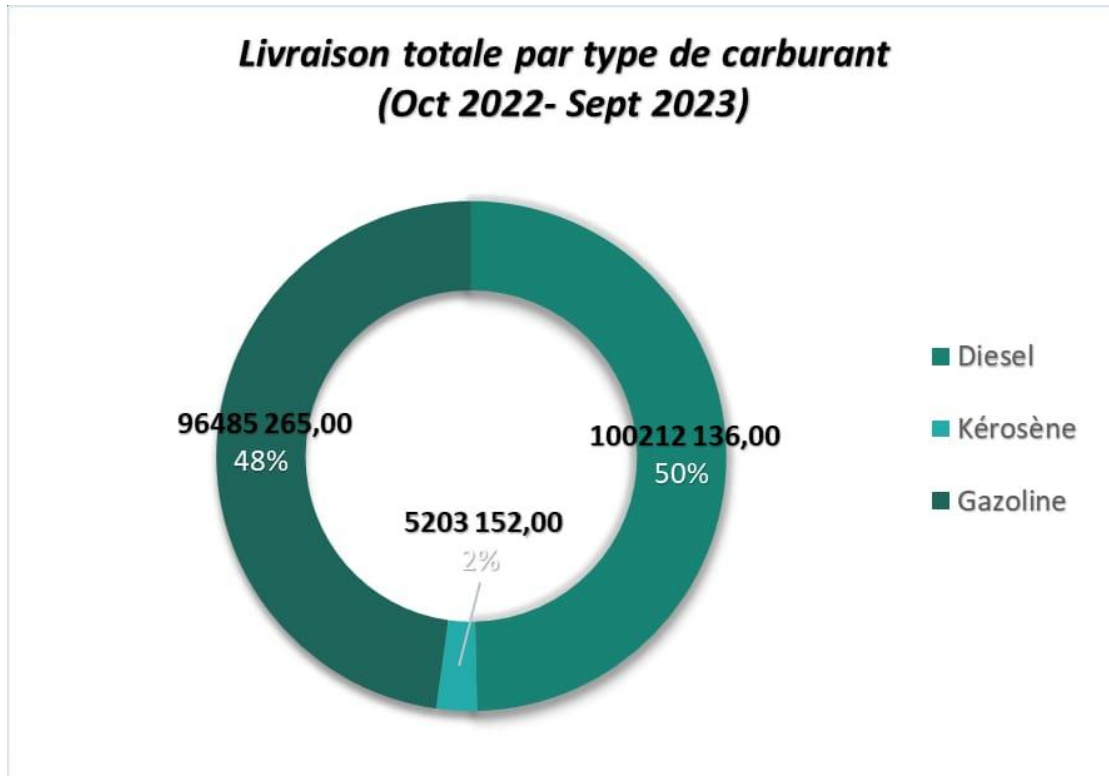
***Livraison totale par type de carburant
(Oct 2022- Sept 2023)***



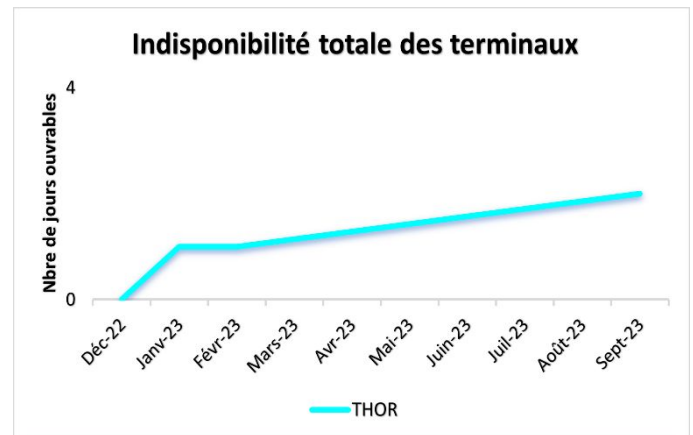
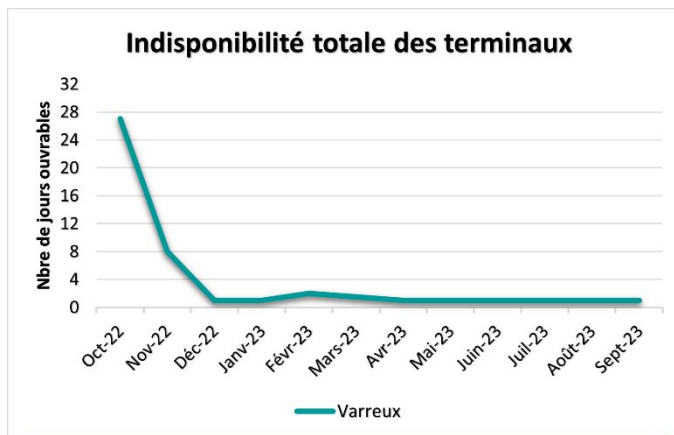
L'autorité nationale de régulation du secteur de l'énergie présente un rapport détaillé de la consommation des énergies fossiles en Haïti sur l'exercice fiscal 2022-2023. Véritable outil d'analyse des comportements des usagers de ce type de produits, il constitue également une aide à la décision pour le gouvernement.



Par ailleurs, la situation globale se présentait suivant ces proportions.



Malheureusement, au cours de cette année, nous avons enregistré de nombreux jours ouvrables d'inactivité des terminaux, en particulier celui de Varreux, en raison de troubles socio-politiques graves.



Remarques : Tout au long de l'année, des pénuries de carburant ont freiné la régularité de distribution et ont accentué la consommation sur d'autres périodes. On peut déjà les situer par rapport à certaines déviations importantes par rapport à la moyenne de livraison aux niveaux des graphes. (Diesel et gazoline en particulier)



Investir aujourd'hui dans l'énergie, c'est **bâtir un avenir éclairé** pour tous

Durant l'année 2023, trois des cadres des équipes technique et juridique de l'institution ont participé à des séminaires de formation et à des ateliers organisés par des institutions partenaires.

anarse.gouv.ht

Formation continue

Dans le cadre de sa politique de renforcement de ses capacités, l'ANARSE veille à fournir à ses cadres des formations ainsi que des occasions d'apprentissage et d'échanges avec des homologues intervenant dans le secteur de l'énergie dans d'autres parties du monde.

téléphone:
+509 00 00 00 00

e-mail: :
xx@anarse.gouv.ht

adresse :
**4, rue Marcadieu,
Bourdon, PAP, Haïti**

X,FB, TT, Instagram:
anarse_ht

Au cours de l'année 2023, l'Agence Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie (ANARSE) a mis en œuvre un programme de renforcement des compétences de ses cadres, en privilégiant les formations et les échanges internationaux dans le domaine de l'énergie. Trois cadres de l'équipe technique et juridique ont ainsi participé à des séminaires et ateliers organisés par des partenaires internationaux.

Me Marjonitha Lafond a suivi une formation spécialisée sur l'Analyse des contrats d'achat d'énergies à Abidjan, organisée par le régulateur du secteur de l'énergie de la Côte d'Ivoire (ANARE-CI) du 12 au 16 juin 2023. Supervisée par le Professeur François Lévêque de Mines Paris, cette formation hautement qualifiante vise à doter les régulateurs des compétences nécessaires pour formuler des avis sur les contrats d'achat d'énergie et participer activement à leur négociation.

Cette formation, dispensée par des experts en économie et en droit énergétique, a abordé différents aspects des contrats d'achat d'énergie, soulignant leur importance dans les marchés confrontés à une pénurie d'électricité, tels qu'Haïti ou d'autres pays africains. Ces contrats revêtent une importance cruciale en assurant la viabilité et la prévisibilité nécessaires aux projets de production d'électricité indépendants dans le monde entier.

Par ailleurs, les ingénieurs Marvens Jean Pierre et Waldeme Joseph ont participé à un atelier sur "L'électrification hors réseau" à Kinshasa du 11 au 14 juillet 2023, organisé par le réseau des régulateurs francophones de l'énergie (RegulaE.Fr). Cet atelier, animé par l'Autorité de régulation de l'énergie de la République Démocratique du Congo, a examiné les effets de la libéralisation du secteur de l'électricité sur la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique.

L'événement a permis aux représentants de différents pays de partager leurs expériences en matière d'électrification hors réseau, mettant en lumière la nécessité d'une volonté politique et d'une coordination efficace entre les institutions pour atteindre les objectifs d'électrification des zones rurales. Des exemples de succès, tels que le Bénin et le Maroc, ont été présentés, démontrant qu'une collaboration et une harmonisation entre institutions peuvent conduire à des taux élevés d'électrification.

Enfin, d'autres formations organisées en Haïti ont permis aux membres de l'équipe de l'ANARSE de développer des compétences complémentaires, renforçant ainsi l'expertise de l'institution pour répondre aux défis du secteur énergétique. De telles initiatives démontrent l'engagement continu de l'ANARSE à améliorer ses capacités pour soutenir le développement énergétique d'Haïti.



Rapport annuel

2022-
2023